

(Texte)

**M. Boutin:** L'honorable député vient de dire que son gouvernement a relevé la sécurité de la vieillesse de \$10 par mois. L'honorable député ne pense-t-il pas aussi que par ce fait il n'a pas aidé les autres classes de la société, puisque, en même temps, son gouvernement a imposé une taxe de 1 p. 100 sur le revenu des particuliers pour venir en aide aux vieillards; par contre, son gouvernement a nui à ceux des travailleurs qui doivent payer cette sécurité.

(Traduction)

**M. Munro:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question, je dirai que les fonds nécessaires à ce paiement doivent provenir des impôts sous une forme ou sous une autre. Du point de vue économique, on peut se demander bien longtemps quelle serait la façon la plus juste de percevoir ces fonds et je crois qu'il faut tenir compte du fait qu'on a augmenté les impôts des sociétés afin de financer les prestations de sécurité de la vieillesse. J'ignore si l'honorable député a tenu compte de cela.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons augmenté de \$10 par mois le montant de la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations aux aveugles.

3. Nous avons augmenté de \$10 par mois les pensions aux invalides.

4. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé du régime de pension du Canada. La mise en vigueur de ce régime comblera les lacunes les plus importantes et je signalerai à la Chambre que l'amendement constitutionnel exigé par le régime de pension du Canada nous sera présenté demain.

5. Dans une large mesure, ce régime aidera les veuves qui ont des enfants à charge et les orphelins dont l'honorable député a parlé.

6. J'espère et je crois qu'il permettra aussi de verser des allocations pour aider à payer les frais funéraires, très onéreux pour certains.

7. En outre, le gouvernement a fait savoir qu'il considère comme mesure prioritaire, et espère l'étudier durant la session en cours, l'extension des allocations familiales, ce qui contribuera dans une certaine mesure à l'amélioration générale que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas mentionnée, mais à laquelle se reporte le livre de M. Harrington. Ce sera un encouragement pour ceux de nos enfants qui veulent parfaire leur instruction.

8. Il y a aussi la question des prêts sans intérêt, pour les étudiants qui veulent poursuivre leurs études, et qui, d'une façon générale, est dans le même ordre d'idées. Certaines de

ces mesures ont déjà été mises en œuvre. D'autres sont considérées par le gouvernement comme mesures prioritaires qu'il faut étudier durant la présente session; dans l'ensemble, elles feront beaucoup pour remédier à de nombreuses lacunes.

9. En ce qui concerne la législation sociale, l'honorable député a déclaré que les pensions versées aux termes du régime de pension du Canada seront accordées à 65 ans. Cela remédiera incontestablement à une grave lacune. Le gouvernement et tous les partis qui contribueront à faire adopter cette mesure auront certes raison de s'en enorgueillir.

10. Un autre point qu'a mentionné l'honorable député est celui de l'assistance médicale. Il est vrai que le programme du parti libéral comporte des soins aux malades, et ces soins feront beaucoup pour alléger la misère des Canadiens qui, à cause de revenus faibles ou de chômage, ne peuvent se procurer l'attention médicale nécessaire. Ce serait là l'application d'une partie de notre programme. Nous nous sommes engagés à la mettre en œuvre.

**M. Knowles:** Quand?

**M. Munro:** On l'a dit à l'honorable député en réponse à plusieurs questions. L'honorable député connaît la Commission royale d'enquête sur les services de santé et il serait insensé que le gouvernement n'attende pas les constatations de la Commission et n'en fasse une étude approfondie avant de formuler des propositions au sujet des soins.

**M. Knowles:** C'est la même réponse qu'il y a un an.

**M. Munro:** Alors, ce devrait être au sujet de la première question que l'honorable député nous a posée depuis que nous sommes entrés en fonction. La Commission songeait alors à son rapport. L'honorable député veut-il laisser entendre que nous devrions aller de l'avant et produire un plan détaillé sans tenir compte des recherches énormes qu'a effectuées cette Commission royale? Sûrement pas! Il est normal d'étudier ce rapport pour voir comment les recommandations qui semblent le plus pratiques peuvent être mises en œuvre. On nous dit que le temps n'est pas loin où nous disposerons de ce rapport, et nous avons hâte de le recevoir.

A mon avis, avant la fin d'une législature — plus tôt même, si la chose est possible — un programme d'assistance médicale peut être proposé, alors, conjointement avec les propositions déjà mises en œuvre par ce Parlement, et avec celles que le gouvernement